



les prix de la créativité 2014

CONCOURS

Entrepreneur,
porteur de projet,

Vous avez envie d'explorer
de nouvelles pistes ?

Osez participer pour
devenir les lauréats 2014.

LE CHEMIN DE
L'ENTREPRENARIAT



Inscription du 1er septembre au 17 octobre 2014
Concours, dossier et règlement sur : www.mdef-senart.fr

• Tél. : 01 64 13 40 18



les prix de la créativité 2014

6000€ de gains : modules de formations,
création d'une application mobile,
accompagnement en gestion et communication,
un chèque de 1000€...

5 Prix départementaux*

- **Prix «les jeunes seine-et-marnais ont du talent»**
Récompense une personne âgée de 18 à 30 ans, porteur de projet ou responsable d'une entreprise de moins de trois ans dont le lieu d'habitation ou l'activité de l'entreprise est situé sur le département de la Seine-et-Marne.
- **Prix de la «Seine-et-Marne éco-attitude»**
Récompense un porteur de projet ou un responsable d'entreprise créée il y a moins de trois ans dont le secteur d'activité s'inscrit dans le développement durable, les éco-fillières, l'environnement.
- **Prix de «l'innovation en Seine-et-Marne»**
Récompense un porteur de projet ou une entreprise de moins de trois ans dont l'activité ou un process fait appel à de l'innovation.
- **Prix «la Seine-et-Marne est créative»**
Récompense un porteur de projet ou une entreprise de moins de trois ans dont l'activité se situe en Seine-et-Marne.
- **Prix «l'Economie sociale et solidaire en Seine-et-Marne»**
Récompense une structure, non limitée par un quelconque périmètre statutaire. Sont concernées les initiatives collectives dont la finalité principale n'est pas la maximisation des profits, ni l'enrichissement personnel et qui relèvent du principe de la démocratie.

2 Prix territoriaux 1000€ de gains

Prix remis par la Maison de l'emploi de Sénart :

Récompensent un projet (individuel ou collectif) et une entreprise créée depuis moins de trois ans, porté par un habitant ou dont le siège social est situé sur le territoire couvert par la Maison de l'emploi et de la formation de Sénart.

*Les prix départementaux sont attribués aux entreprises et/ou aux porteurs de projets résidant en Seine-et-Marne.